

Brèves de CTL (04 octobre 2018)

Point 1 : APPROBATION DES PV DES CTL PRECEDENTS

Solidaires36, FO et la CGT ok!!!quelle belle union !

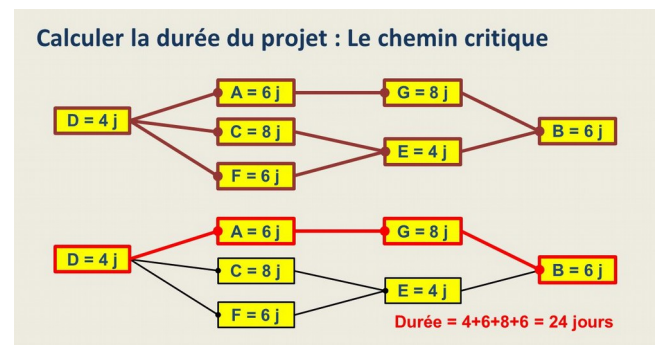
Point 2 : Projet de fusion du SPFE de Châteauroux 1 avec le SPF de Châteauroux 2

Initialement prévue fin novembre 2018, cette fusion est reportée à février 2019.

La cause ? Un report d'une semaine de la fusion des bases FIDJI des 2 SPF de Lons-Le-Saunier, site pilote pour cette expérience.

Ce décalage est lié au logiciel de rédaction des actes des notaires qui présenterait un problème de « chemin critique » (pour être bref, les tâches du chemin critique sont indispensables à la réussite du projet ; si elles subissent un retard, elles retardent l'intégralité du projet. Pour plus de clarté, nous vous avons joint ci-contre un schéma de chemin critique).

Et si, malgré tout, vous n'avez pas toujours compris... parlez-en avec votre CID !.



Toujours est-il que la DGFIP, très soucieuse de sécurité, a décidé de jouer la prudence en décalant les 5 autres opérations de fusion prévues dans la foulée.

En d'autres termes, la fusion des bases FIDJI de Lons-Le-Saunier étant reportée au 14 novembre, les fusions prévues ultérieurement (au premier rang desquelles Troyes et Blois) auront lieu 3 semaines après, suivies des autres fusions de bases Fidji (Alençon, Montauban et Châteauroux).

Bref, un nouveau CTL sera convoqué lorsque nous y verrons plus clair à ce sujet.

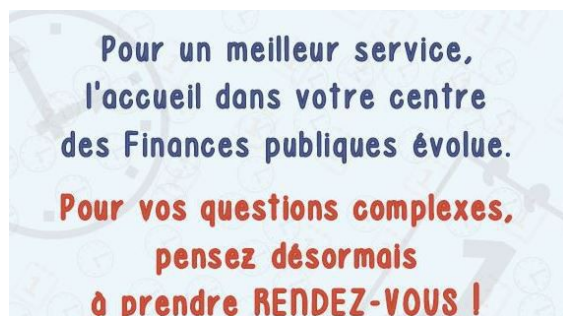
En ce qui concerne les conséquences RH, une CAPL spécifique sera également convoquée pour entériner la nouvelle affectation des 2 B et du C su SPF 2 après fusion.

Nous avons tous voté contre, le CHS-CT convoqué le 2 octobre dernier n'ayant pas été en mesure de donner son avis ; c'est ballot, « pour une fois qu'on nous demandait notre avis », comme l'a dit notre nouvelle directrice.

D'ailleurs, pour la petite histoire, ce point était le dernier de ceux à l'ordre du jour de ce CTL à nous être présenté pour avis...

Point 3 : Point d'étape de l'expérimentation relative à l'accueil personnalisé sur rendez-vous (APRDV) au SIP de LA CHATRE

Comme précisé ci-dessus, ce point nous était présenté uniquement pour information.



Nous en avons principalement retiré ceci : notre département est à la traîne en la matière (une fois n'est pas coutume), l'APRDV étant déjà largement déployé sur l'ensemble du territoire. Et comme il devrait être déployé dans l'ensemble des SIP au 31 décembre de cette année, il y a urgence.

Et pour tout vous dire, nous sommes vraiment à la bourre car tout ne sera vraisemblablement pas bouclé à la fin de l'année ; il faut plutôt s'attendre à un déploiement de l'APRDV dans tous les SIP du département dans le courant du 1^{er} trimestre 2019. Le protocole

entre le SIP et le PRCP devrait être revu en conséquence.

Parallèlement, la directrice nous a confié que d'autres services avaient émis le vœu de passer eux aussi à l'APRDV. Nous avons voulu en savoir plus, mais là, silence radio. Wait and see...

En tout cas, au vu de l'expérience concluante menée à La Châtre et d'après les échos qu'en aurait eu notre directrice, « tous les clignotants sont au vert ». Disons-le nous : « On tire les bénéfices de ce qui a été fait ailleurs ».

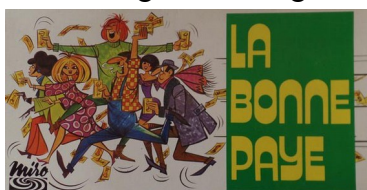
Un CTL sera donc convoqué début 2019 pour voter sur le déploiement de l'APRDV dans notre direction.

Point 4 : Nouvelle organisation des services RH :

Après une période de tests sur les nouveaux circuits entre services RH des directions et CSRH (Centre de Service des Ressources Humaines) de Tours, aucun problème particulier n'a été relevé.

Les paies de juillet et août n'ont pas posé de problème, de même que celle de septembre, qui est une échéance importante en raison des mutations et des nombreux changements de grade qui ont lieu à cette date.

Bref, tout baigne et « on a une bonne paie ».



A ce propos, nous nous sommes étonnés du fait que, dans notre direction, les fiches de paie ne soient désormais plus disponibles que sur le site ENSAP et que nous ne puissions plus les avoir papier. Pourquoi une telle restriction alors que nous pouvons toujours avoir nos avis d'imposition papier, même si nous télédéclarons ?

Nous avons eu le fin mot de l'histoire : « Si on fait éditer les fiches de paie au service RH, cela créera une charge de travail supplémentaire ». Notre directrice assume donc la décision prise en local de ne plus délivrer de fiches de paie papier.

Point 5 : Présentation du dispositif d'affichage d'indicateurs de qualité de service dans les SIP :

Ce dispositif résulte d'une décision présidentielle de juin 2018 qui a été confirmée par une note de la DG de juillet 2018.

En ce qui concerne la DGFIP, le 1^{er} réseau concerné est celui des Services des Impôts des Particuliers.

L'enjeu de cet affichage dans les SIP consiste à renforcer la relation de confiance entre les usagers et les services publics.

Pour la DG cet objectif constitue une opportunité de réaffirmer la culture de service au sein de notre administration. Quand on sait avec quel zèle la DG taille dans le vif chaque année au niveau des effectifs, on ne peut qu'être dubitatif face à cette nouvelle lubie.



A terme, ce n'est pas moins de 7 indicateurs qui seront affichés à terme dans les SIP. 4 en 2018, 2 en 2019 et le dernier en 2020.

Nous avons demandé quel était le mode de calcul retenu pour le « Taux d'usagers satisfaits à l'issue de leur rendez-vous ». La direction nous a répondu qu'elle ne le savait pas et qu'ils allaient se renseigner auprès de la centrale. Nous vous laissons juge de la manière d'opérer.

La première vague d'affichage est prévue pour décembre 2018 pour La Châtre puisqu'ils ont été précurseurs dans le déploiement de l'APRDV. En 2019 seront concernés les SIP de Châteauroux et d'Argenton. Pour les autres SIP, cet affichage sera réalisé en 2020. Gageons que ce nouveau dispositif est essentiellement créé pour liquider la prime de performance que nous avons perdu et qui va revenir (humour!).

Point 6 : Création d'une commune nouvelle « Levroux » en lieu et place des communes de « Levroux » et « St Pierre de Lamps » par arrêté préfectoral du 24 août 2018. Après LEVROUX III , bientôt LEVROUX IV LE RETOUR !!

La commune qui a déjà, fusionné à compter du 01 janvier 2016 avec la commune de Saint Martin de Lamps va fusionner cette fois ci à compter du 01 janvier 2019 avec la commune de Saint Pierre de Lamps. Quel appétit Gargantuesque.

Cette fusion à froid sera sans incidence notable pour les services de la DDFiP 36 puisque ces communes sont gérées par le même comptable : le CDFiP de Valencay.

Toutefois, cette nouvelle fusion va perturber les services de la publicité foncière lorsqu'ils auront à répondre à des demandes d'informations concernant la commune de Levroux. S'agira t il de la commune d'avant 2016, de celle qui a existé entre 2016 et fin 2018 ou bien de celle qui existera à compter du 01 janvier 2019 ? Telle est la grande question.



Point 7 : Questions diverses.

1/ La menace terroriste :



Une fois n'est pas coutume, c'est l'administration qui avait un thème à aborder dans les questions diverses. La sensibilisation en terme de prospectus et un système d'alerte à mettre au point via les messageries est envisagé.

Mais rassurez-vous la DGFIP est considérée comme une « cible molle » par le Ministère de l'Intérieur.

Des systèmes d'évacuation et autres codes de couleurs sont à l'étude..

2/ Les badges d'entrée du CDFIP de Châteauroux :

En parlant d'évacuation, vos représentants ont voulu signaler les problèmes engendrés par le nouveau système de badge à l'entrée du CDFIP de Châteauroux. En effet, outre le fait scandaleux qu'il faille payer 5 euros en cas de perte, ces badges posent soucis pour la sortie du personnel en cas d'alerte (incendie, terroriste) avec l'absence de barre anti-panique à l'entrée du CDFIP. De plus, lorsque les agents d'accueil accompagnent des contribuables, ils sont obligés d'aller jusqu'au portillon de l'extérieur.



Dans le but d'étayer nos propos, Solidaires a fait circuler un sondage auprès des agents du CDFiP afin que ces derniers puissent clairement s'exprimer sur ce sujet.

La présidente de séance a répondu que des solutions seraient étudiées.....**wait and see**

3/ Parking de Châteauroux :

Identification des places de parking réservées à l'administration au CDFIP de Châteauroux .Avec le temps va tout s'en va.....



Plus de peinture au sol, arceaux de parking hors d'usage. La réponse de l'administration est un nouveau marquage au sol permettant d'identifier ces trois places (une place pour la direction, une place pour le cadastre , une place pour la DIRCOFI).

De toute façon d'ici peu il y aura plein de place sur le parking...transports en commun et vélo obligent !!nous ne voyons pas du tout une autre raison

4/ Élections professionnelles :

La direction va nous transmettre prochainement la liste des agents du département mise à jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 12h06.

Représentants de Solidaires Finances Publiques au CTL :

Titulaires : Marie-Noëlle LECHAUX, Thierry CANAVA, Charles-Henry DELALANDE,

Suppléants : Alain BORGESAIS

Experts désignés : Karine PENISSON, Isabelle FRAGNIER